

**COMMUNE DE JARNOSSE
(LOIRE)****EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****2023/50**

Nombre de Conseillers

En exercice : **11**

Présents : 10

Votants : 10

**L'an DEUX MILLE VINGT TROIS
Le DOUZE DÉCEMBRE****Le Conseil Municipal de la Commune de JARNOSSE**

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LOMBARD, Maire

Date de convocation du C.M. : 05/12/2023**Présents : LOMBARD Jean-Marc, BORY Annie, ALIX Hervé, VAGINAY Valérie, VILLENEUVE Marlène, FOUILLAND Franck, DESMOUSSEAUX Chantal, Yannick FRANCOIS, ALLOIN Dominique, DONNARS Jean.****Absents excusés : Carole DECHAVANNE****Secrétaire : Marlène VILLENEUVE****Délibération publiée le 22/12/2023****DÉCISION MODIFICATIVE N° 1
EXERCICE 2023 DU BUDGET ASSAINISSEMENT**

M. le Maire explique que les frais de l'entretien des lagunes réalisé par M. Bonnard doivent être mandatés sur le budget assainissement. Ces travaux d'entretien ont été payés en 2023 sur le budget principal avec les factures mensuelles globales de travaux paysagers réalisés par M. Bonnard.

Par certificat administratif, M. le Maire autorise l'écriture comptable permettant de déplacer la somme de 1395 € du compte 61521 du budget primitif au compte 611 du budget assainissement.

Or les crédits sont insuffisants sur le compte 611 du budget assainissement, en raison du pompage des 3 dessableurs mandaté sur ce compte et non prévu au départ.

Il convient donc de régulariser par décision modificative, conformément à l'avis du Service de Gestion Comptable.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité des membres présents, les écritures budgétaires suivantes :

En dépenses de fonctionnement :**Compte 611 : + 628 €****Chapitre 023 : - 628 €****En section d'investissement :***Dépenses***Compte 2031 : - 628 €***Recettes***Chapitre 021 : - 628 €**

Fait à JARNOSSE, le 21 décembre 2023

Le Maire,
Jean-Marc LOMBARDLe Secrétaire de séance,
Marlène VILLENEUVE